



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E96281

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2013

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 791 474 315 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 46 585 H

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA VIE 74003281

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 74003281

Situation fiscale et sociale : A jour au 14/07/2022

Raison sociale : CONFORT CLIMAT

Sigle : CONFORT CLIMAT

7 RUE DU CHARDONNAY
ZAE LES TANES BASSES
34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04 67 88 68 54

Portable : 06 12 99 68 07

Site Internet : www.confortclimat.fr

E-mail : confortclimat@free.fr

Responsabilité légale :

BALAVOINE XAVIER GÉRANT(E) MAJORITAIRE

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	05/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/11/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/11/2021
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	19/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	05/11/2021
<input type="checkbox"/> Panneaux solaires photovoltaïques	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOUROUX
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.